

Communiqué du 18 mai 2022

Comme chaque semaine, le DRFIP a souhaité échanger avec les OS du Loiret par audioconférence aujourd'hui afin de faire le point sur la situation sanitaire du département et évoquer les sujets suivants :

Situation sanitaire

On observe, au niveau de notre direction, une stabilité de la situation. Sur 2 semaines, 3 cas positifs ont été déclarés.

Cependant, même si le port du masque n'est plus obligatoire, nous attirons votre attention sur les principes de vigilance qui permettent d'éviter la contamination : respect de la distanciation lors des moments de convivialité et aération régulière des bureaux. Le sujet COVID ne fait plus la une de l'actualité mais l'épidémie n'a pas été éradiquée.

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail :

Sur le plan national, 85 % des départements ont pu bénéficier du fonds. Les 15% restants seront distribués ultérieurement. Actuellement, la clé de distribution n'a pas été communiquée. Notre département devrait bénéficier dans ce contexte d'une dotation supplémentaire.

Par note du 28/04 , le directeur général a informé les directions départementales sur le fait que ce versement complémentaire ne pourra pas être allouée aux bons d'achat.

Le sujet avait été évoqué lors du CTR du 14/04, la proposition n'avait pas été retenue car elle ne s'inscrivait pas dans l'accord national : cela pouvant être considéré comme un complément de rémunération par le juge administratif.

Pour le Loiret, les crédits seraient délégués prochainement, entraînant la mise en œuvre des actions retenues.

Ces sujets seront évoqués lors de prochains échanges avec la direction.

La CFTC DGFIP Loiret est très satisfaite que notre département fasse partie des 85% des départements qui ont pu trouver un accord pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Depuis l'annonce de la mise en place du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail, la CFTC DGFIP Loiret a expliqué le cadre et la finalité de ce fonds que ce soit par mail ou lors de nos visites de postes. La CFTC DGFIP Loiret vous a invité à lui faire connaître vos idées, les partager sur la boîte dédiée de la direction, puis, les a exposées et soutenues dans le cadre des groupes de travail et du CTL dédié.

La CFTC DGFIP Loiret tient à souligner que l'accord trouvé dans notre département est le résultat d'échanges de qualité et d'écoute bienveillante entre les organisations syndicales et la direction.

Même si les actions concrètes, mises en œuvre dans le cadre de ce fonds, ne répondent pas à l'attente principale des agents : l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de collègues pour pouvoir faire face dans des conditions correctes aux exigences de nos missions, ce dernier a le mérite d'associer les agents à un processus de décision.

La CFTC DGFIP Loiret espère que ce mode opératoire puisse être développé.

Pont naturel du 27 mai 2022

Concernant les modalités d'imputation des jours correspondants aux 2 ponts naturels, après consultation auprès du PNSR (pôle national soutien réseau), il en résulte que l'autorisation d'absence exceptionnelle doit être positionnée en priorité sur le 1er des ponts naturels (ce n'est pas une obligation mais une priorité) sinon le jour de congé.

Un message en ce sens sera diffusé prochainement.

Cependant, en fonction des contraintes et des plannings, pour les agents qui sont mobilisés et engagés dans la campagne IR, des éléments de souplesse peuvent être pris en compte, notamment dans le cadre d'accumulation d'heures supplémentaires conséquentes. Dans ce contexte, la direction propose de manière exceptionnelle, que les chefs de service examinent les demandes au cas par cas afin que les agents ne soient pas écrêtés et ne perdent pas la possibilité de récupérer et qu'ils puissent récupérer exceptionnellement le mois suivant. Les chefs de services RH seront sensibilisés pour tous les services qui concourent à la campagne IR et qui pourraient être concernés.

N'hésitez pas à revenir vers la CFTC, si besoin.

Mutations

Un rapide examen du tableau des mutations fait apparaître un solde défavorable entre les départs et les arrivées laissant augurer des vacances de postes prochaines.

Un point plus complet sera fait avec l'arrivée des futurs stagiaires.

Le recrutement de contractuels permettrait de combler pour partie les déficits chroniques en personnel.

La prochaine audioconférence étant prévue le 07 juin prochain, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos interrogations. Nos représentants pourront ainsi les évoquer.